

Zeitschrift: Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero
Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft
Band: 3 (1889)

Artikel: Chateaux suisses
Autor: L.R.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-789639>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



NEUCHÂTEL

Fig. 346.

Tiercé en pal sinople, argent et gueules, une croisette du second au canton senestre du chef.

GAUTIER.

Nous pensons que la croisette doit être de cinq carrés égaux, puisque le législateur a voulu représenter une croix fédérale.

GENÈVE

Fig. 347.

D'Empire parti de gueules à la clef d'or en pal, le panneton en chef tourné à senestre.

L'extrémité dextre du panneton doit être recouverte par le parti de l'Empire, ce que le dessin n'indique pas.



DOCUMENTS

pour servir à l'histoire des couleurs et livrées de Neuchâtel.

(Suite).

La collection commencée dans les *Archives* à ce sujet s'augmente d'une pièce publiée à part, en fac-simile ; elle a son intérêt, pour nous spécialement, à cause de son post-scriptum : « *Costume* en noir, sans manteau ni épée, chapeau rond ou à trois coins. » Le corps législatif devait donc posséder une livrée officielle, de rigueur ou non, suivant les décisions du Conseil d'Etat ; la pièce reproduite l'a été d'après une convocation conservée aux Archives de l'Etat de Neuchâtel ; cette dernière était adressée à M. Alphonse Bourquin et signée par M. de Sandoz-Rollin.

P. A. A.

CHATEAUX SUISSES

M. Karl Stämpfli, éditeur, à Berne, nous a gracieusement prêté quatre dessins de Châteaux bernois ; deux ont été publiés ; dans ce numéro figurent ceux de *Brandis* et de *Sumiswald*.

L. R.